

Académie de Mayotte

Pôle ressource vie scolaire (PRVS)

Livret d'accueil des personnels de vie scolaire


RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité



La vie scolaire a une place centrale dans les établissements et sa finalité éducative doit être mise en lumière. Elle a pour objectif de garantir la sécurité des élèves et de les mettre dans les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement personnel. Elle contribue aussi à apprendre aux élèves comment mieux vivre ensemble, à développer leur esprit d'initiative et de responsabilité et à forger ainsi les citoyens de demain.

La vie scolaire, c'est avant tout un travail d'équipe et l'efficacité de ses missions repose sur la cohérence de son action avec celle des autres équipes éducatives et administratives. Une bonne connaissance des élèves, de l'organisation de l'établissement et du système scolaire en général est un gage de réussite. Ce livret apporte des clefs de compréhension qui permettent à chacun de mieux se positionner et interagir dans son environnement.

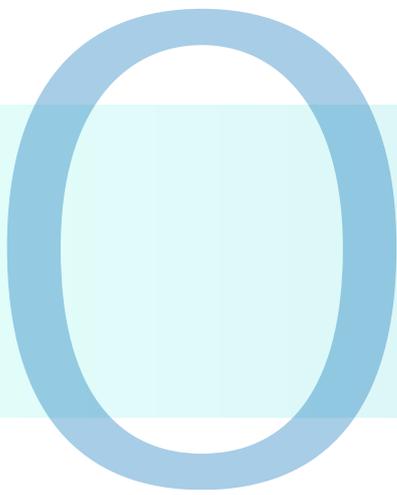
Les personnels de vie scolaire sont ainsi les interlocuteurs privilégiés des élèves. Ce document en rappelle les missions. Placés traditionnellement sous la responsabilité du CPE par délégation du chef d'établissement, ils sont recrutés au sein du service de la vie scolaire « pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative, fonctions en lien avec le projet d'établissement, notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves [...] » (Extrait de l'article 1 de la loi n° 2003-400 du 30-4-2003. JO du 2-5-2003).

Ce sont ainsi des éducateurs à part entière. Ils sont à l'écoute des élèves, attentifs à l'évolution de leurs comportements, et les aident à acquérir leur autonomie et à être force de proposition dans la vie de l'établissement via, notamment, leur participation aux instances. Ils doivent aussi être exemplaires, par leur attitude et par leur discours, car ils contribuent à transmettre les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

Ces objectifs entrent en résonance avec notre projet académique qui doit guider l'ensemble de la communauté autour des trois axes : sécuriser les apprentissages, accompagner vers la réussite, et rayonner avec son territoire. Parmi les douze leviers qui y sont mis en avant, figure justement la promotion des valeurs de la République et le développement d'un cadre scolaire fondé sur ces valeurs, qui encourage l'égalité filles/garçons, le travail sur la laïcité, et la lutte contre le harcèlement et contre toutes les discriminations. Il vise aussi à promouvoir la culture de l'engagement à travers le développement des classes défense, la participation aux concours nationaux (de la résistance, flamme de l'égalité, découvrons la constitution, etc.), les instances participatives à l'échelle des établissements, le dispositif du service national universel, etc.

Ce livret est le fruit d'un remarquable travail coordonné par l'IA-IPR Etablissements et vie scolaire. Je tiens ici à saluer la qualité du document et à remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa rédaction. Ce sera pour chacun un excellent guide pour conduire les actions au service de la réussite de tous les élèves. Je vous en souhaite une bonne lecture.

Gilles Halbout
Recteur de l'académie de Mayotte



MOT D'ACCUEIL

MONSIEUR GILLES HALBOUT, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE MAYOTTE

L'académie de Mayotte



FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

ORGANIGRAMME TYPE

LES INSTANCES ET LES ASSOCIATIONS

LES ACTEURS DE L'ÉTABLISSEMENT, PARTENAIRES DE LA VIE SCOLAIRE

LES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

LES PARTENAIRES EXTERNES

LES PARTENAIRES « SÉCURITÉ »

La vie scolaire

INTRODUCTION

**MADAME CHRISTELLE CHARRIER,
INSPECTRICE D'ACADÉMIE-INSPECTRICE PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE ÉTABLISSEMENTS ET VIE
SCOLAIRE
(IA-IPR)**



**LE CONTEXTE SOCIAL ET CULTUREL
LES ÉLÈVES, LE COEUR DU MÉTIER
LE RECTORAT
LES ÉTABLISSEMENTS DE L'ACADÉMIE
LE PROJET ACADÉMIQUE
LES RISQUES**

Travailler en établissement



**LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS
LES DROITS ET LES DEVOIRS
LES MISSIONS DES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE
COMPRENDRE LA PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENT
LES COMPÉTENCES DES PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE
LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE**



Collège de Dzoumogné



Christelle CHARRIER

IA-IPR EVS

Introduction

Ce livret a une histoire particulière. Fruit d'un travail collaboratif associant neuf CPE, il a été construit sous ma direction en période de confinement pendant la crise sanitaire du COVID 19 qui a touché Mayotte en 2020.

Il vous est particulièrement destiné, à vous qui êtes personnels de vie scolaire au sein d'un établissement du second degré de l'académie.

Aux côtés des conseillers principaux d'éducation (CPE) et de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, vous contribuez à l'animation de la vie scolaire en assurant l'encadrement, la surveillance et l'accompagnement des élèves, le tout dans un climat favorable aux apprentissages. Vous comptez ainsi parmi les « artisans » de la réussite des élèves qui nous sont confiés.

Pour remplir les missions qui sont les vôtres, vous devez connaître au mieux votre environnement de travail, les valeurs qui animent le système éducatif et dont vous êtes porteurs, les objectifs et projets éducatifs de l'établissement dans lequel vous exercez, la psychologie de l'enfant et de l'adolescent, les règles de déontologie, le droit et la réglementation...

Née en janvier 2020, l'académie de Mayotte est la plus jeune académie de France.

Les établissements scolaires sont de gros établissements, accueillant entre 700 et plus de 2 300 élèves. Souvent seul espace d'apprentissage pour les familles, l'Ecole est synonyme d'espoir et d'ascension sociale. Les élèves évoluent pour une grande majorité dans des conditions particulièrement précaires. Ainsi, deux logements sur trois sont des logements en tôle et un sur trois ne dispose pas de l'eau courante. La journée est souvent longue. Elle commence avec l'école coranique. Elle se poursuit pour beaucoup dans un bus, par un long trajet, ponctué parfois de correspondances et de longues attentes sur les « hubs », qui sont régulièrement le théâtre des conflits inter-villages. S'en suivent plusieurs heures d'enseignement sur les bancs du collège ou du lycée dans une langue qui n'est bien souvent pas parlée à la maison... et il n'est pas rare de trouver nos élèves endormis en classe ou dans la cour. Si la restauration scolaire a énormément progressé, la collation constitue encore pour certains le seul et unique repas de la journée. De retour à la maison les tâches quotidiennes attendent nos élèves, les devoirs passant la plupart du temps au second plan.

Au-delà de la connaissance que vous devez construire de votre environnement de travail, il est attendu de vous que vous fassiez preuve de bienveillance tout en vous montrant exigeants. Accueillir, être à l'écoute tout en faisant preuve d'autorité, travailler en équipe, anticiper, être réactif, communiquer, mener une médiation, rendre compte sont les qualités attendues des personnels de vie scolaire.

Outil de formation, ce livret comporte trois parties : l'académie, l'établissement et le service de vie scolaire. Il est censé apporter des réponses dans l'exercice de vos missions et constitue en cela un guide au service de la réussite de nos élèves.

L'académie





Située dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du Canal du Mozambique, à mi-chemin entre Madagascar et l'Afrique, Mayotte est un petit archipel volcanique de 374 km² composé de deux îles principales Petite terre où se trouve l'aéroport et Grande terre, auxquels s'ajoute une trentaine de petits îlots parsemés dans un lagon étendu sur plus de 1 500 km². Il forme lui-même la partie orientale de l'archipel des Comores.

Devenu 101^{ème} département français en 2011 et région ultra-périphérique de l'Union européenne en 2014, Mayotte se caractérise par :

- **une démographie record** faisant de lui le département français le plus densément peuplé (hors Ile-de-France) : en 2017, l'île recense 256 518 habitants (source INSEE 2017), nombre qui a quasiment doublé en vingt ans. Près de 40% de la population est issue de l'immigration. Le taux de natalité en 2016 était de 38,9% contre 11,8% en métropole. La maternité de Mamoudzou est la plus grande de France et a encore battu son record en 2017 avec 9 674 naissances.
- **une population jeune et sans emploi** : plus de la moitié des habitants ont moins de 20 ans (contre 24% en métropole). Les plus de 65 ans ne représentent que 2,5% contre 19% en métropole. Parallèlement, le taux de chômage des jeunes est très élevé : 45,8% chez les 15-24 ans (contre 24% en métropole). Le rectorat est le plus gros employeur devant le conseil départemental. Le domaine de la construction publique (BTP) arrive en 3ème position.
- **une grande pauvreté** : en 2014, le PIB est de 9 300 euros par habitant contre une moyenne de 32 200 euros en métropole. 84% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Cette pauvreté reste néanmoins toute relative par rapport aux voisins immédiats de Mayotte. Le PIB par habitant des Comores est de 600 euros en 2014, d'où une immigration massive... Mayotte compte 37% de logements en tôle (soit un sur trois). 28% des ménages ne disposent pas d'eau.

De confession musulmane, la société mahoraise traditionnelle est structurée par des liens sociaux forts que constituent la famille, la communauté villageoise, les classes d'âge, la religion... La place de la femme dans la société est plus complexe qu'on le croit généralement. Le respect des jeunes à l'égard des aînés et des foundi (ceux qui ont la connaissance) est très marqué. Les grands événements de la vie : naissance, mariage, décès sont accompagnés d'un rituel spécifique.

Le choix de la France, qui s'est opéré en différentes étapes et de l'Europe n'est pas sans conséquences pour Mayotte avec :

- d'un côté, un tissu associatif très distendu, la déresponsabilisation de certains élus locaux, la perte d'influence des anciens, garants de l'autorité (cadis, fundis, bouenis), auprès des jeunes, qui fragilisent le climat social des quartiers désormais susceptibles d'être victimes d'une explosion de violence sans rapport avec l'objet initial du mécontentement ;
- de l'autre, l'arrivée du droit commun avec « un défaut ou une insuffisance d'explication par les responsables politiques aux administrés a donné place à l'interprétation de ce droit commun dans le mauvais sens et instauré la peur de certains parents d'agir vis-à-vis de leurs enfants dans le cadre des sanctions éducatives, d'où la naissance de la notion « d'enfant de juge » et la non maîtrise de l'ordonnance de 1945 »



L'académie





Les élèves, le coeur du métier

Des résultats scolaires faibles

40% des élèves sont non lecteurs à l'entrée en 6^{ème}. Le taux de retard à l'entrée en 6^{ème} est de 20,1% (contre 12,2% en France, éducation prioritaire) à la rentrée scolaire 2018. Le taux de réussite aux examens montre un écart notable avec les résultats métropolitains (baccalauréat général 77,1% contre 90,7% en métropole, baccalauréat professionnel 74,3% contre 81,5%, baccalauréat technologique 62% contre 90,5%). Seules 27 % des personnes de 15 ans ou plus sorties du système scolaire possèdent un diplôme qualifiant. Le taux de chômage est de 35 % au 2^{ème} trimestre. Environ 25 000 personnes de 15 à 29 ans ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (soit 4 jeunes sur 10).

De grandes difficultés économiques et sociales

Une grande majorité d'élèves évolue dans un environnement particulièrement précaire. En 2017, 84 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Trois ménages sur dix n'ont pas accès à l'eau courante et quatre sur dix habitent des logements en tôle ou en végétal. L'accès à l'électricité n'est pas généralisé.

En 2016, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 9 220 euros (contre 32 270 euros en métropole).

Les familles sont souvent éloignées des codes de l'École en raison des difficultés économiques et sociales et de la barrière de la langue.

Un public qui possède des atouts

Les enseignants qui arrivent le disent : les élèves sont agréables, motivés, volontaires et ont envie d'apprendre. Ils montrent d'excellentes capacités d'attention et de mémorisation, ce qui constitue un appui très appréciable pour la construction des apprentissages.

L'élévation du niveau de formation

Le développement des infrastructures scolaires et la scolarisation de masse depuis le milieu des années 1970 ont favorisé l'accès à l'école de plus en plus d'habitants de Mayotte. De fait, les jeunes sont bien plus diplômés que leurs aînés : 72 % des natifs de Mayotte âgés de 25 à 34 ans sont diplômés contre 57 % entre 35 et 44 ans. Il en va de même des natifs de l'étranger, même si leur niveau de formation reste faible : entre 25 et 34 ans, 19 % sont diplômés, contre 8 % entre 35 et 44 ans.

Le taux d'accès à l'emploi augmente avec le niveau de scolarité. Il est de 19 % pour les sans emploi et de 61 % pour les titulaires d'un baccalauréat.

Des familles de plus en plus volontaires

Les familles, face à l'enjeu de l'école, s'inscrivent massivement dans les dispositifs mis en place tels que « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE). Largement répandus dans les établissements du 2nd degré, ces dispositifs se développent dans le 1^{er} degré.

Par ce biais, les parents apprennent la langue française mais aussi les codes et le fonctionnement de l'École en général. Ils sont ainsi mieux armés pour accompagner leurs enfants vers la réussite.

Le désir de bien comprendre tant la langue que l'environnement scolaire est bien réel. Les parents inscrits sont assidus et, comme leurs enfants, très motivés.

De nombreux enseignants et personnels d'éducation participent à ces actions.

Situé à Mamoudzou, le rectorat emploie plus de 7 000 agents, tous personnels confondus : personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, agents administratifs, personnels d'encadrement, etc.

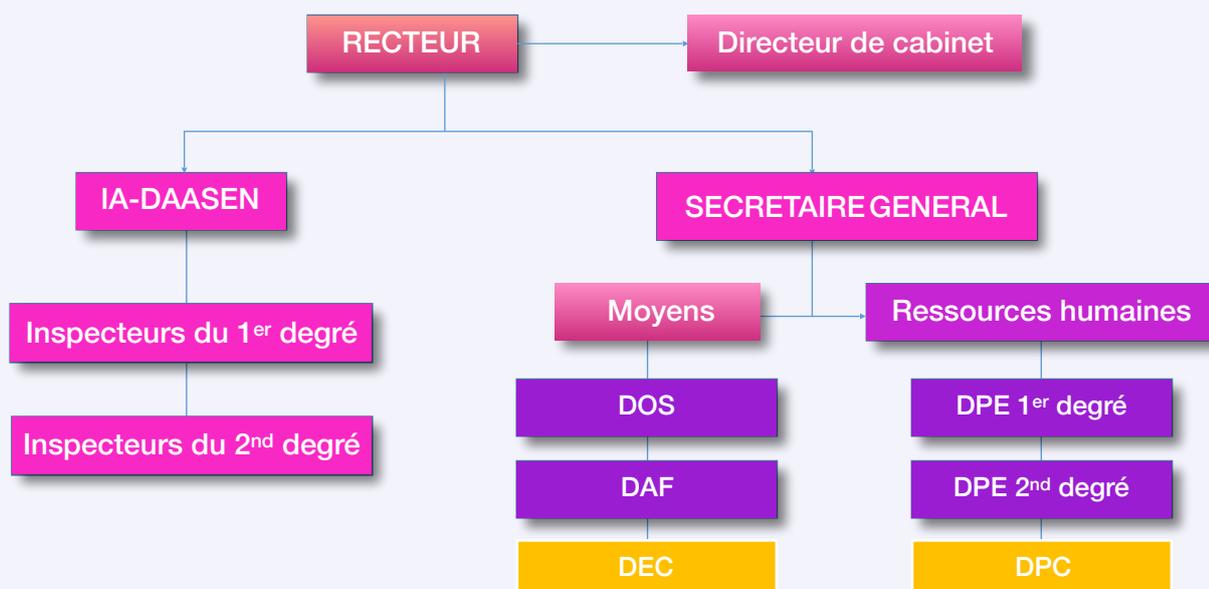
Vers qui vous tourner au rectorat ?

- La DPC pour votre contrat
- La DEC pour les examens et concours, par exemple si vous souhaitez présenter le concours de CPE.

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 – 16h00
Mardi : 13h30-16h00
Mercredi : 7h30- 12h00 et 13h30-16h00
Jeudi : 13h30-16h
Vendredi : 7h30-12h00

Organigramme



Adresse

Rectorat de Mayotte
BP 75
97 600 Mamoudzou
Tel. (standard) : 0269 61 10 24
www.ac-mayotte.fr

Les services

DAF	Division des affaires financières
DEC	Division des examens et des concours
DOS	Division de l'organisation scolaire
DPC	Division des personnels contractuels
DPE	Division des personnels enseignants

L'académie



Rectorat
Mayotte

Bât A

Les établissements de Mayotte

L'académie de Mayotte compte 183 écoles dans le 1^{er} degré et 32 établissements scolaires dans le 2nd degré :

- 21 collèges ;
- 11 lycées polyvalents offrant sur un même site enseignement général, technologique et professionnel mais également des formations dans l'enseignement supérieur (BTS, CPGE) ;
- 1 cité scolaire regroupant collège et lycée.

Face à une démographie galopante, ces établissements sont pour une grande majorité sous-dimensionnés, accueillant entre 650 et plus de 2 000 élèves.

Des extensions et constructions sont programmées dans le cadre du plan Mayotte 2025 afin de relever le défi d'accueillir chaque année environ 3 000 élèves supplémentaires, 1^{er} et 2nd degrés confondus.

Bassin nord

Collège Chiconi
Collège Dzoumogné
Collège MTsamboro
Collège MTsangamouji
Collège Ouangani
Collège Sada
Collège Tsingoni
Lycée Kahani
Lycée du nord
Lycée Dzoumogné
Lycée Sada

Bassin est

Collège Doujani
Collège K1
Collège K2
Collège Koungou
Collège Labattoir
Collège Majicavo
Collège MGombani
Collège Pamandzi
Lycée Bamana
Lycée Kawéni
Lycée Mamoudzou nord

Bassin sud

Collège Bandrélé
Collège Bouéni
Collège Dembéni
Collège Kani-Kéli
Collège Kwalé
Collège Passamainty
Collège Tsimkoura
Lycée Bandrélé
Lycée Chirongui
Lycée Dembéni



Collège Mgombani



Collège Mtsamboro



Collèges Majicavo





RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Egalité
Fraternité

PÔLE SECOND DEGRÉ

Etablissements du second degré et du supérieur



- Lycées
- Collèges REP +
- Collèges (REP)
- CUFR (Centre Universitaire de Formation et de Recherche)
- U ULIS
- S SEGPA
- UPE2A
- Communes
- Routes principales

* Le lycée de Coconi est administré par le ministère de l'agriculture

PROJET ACADÉMIQUE ACADÉMIE DE MAYOTTE 2020-2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le projet académique

Élaboré en concertation avec la communauté éducative et ses partenaires, un projet académique est une «feuille de route» qui permet de décliner et de mettre en œuvre la politique éducative nationale sur le territoire de l'académie. Il s'adapte aux besoins de son territoire, souligne ses priorités et constitue un cadre de travail commun à tous les acteurs de l'éducation dans les écoles, les établissements scolaires et les services académiques.



Issu d'un travail collaboratif associant chefs d'établissement, inspecteurs, personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, parents d'élèves et autres partenaires, le projet académique de Mayotte s'articule autour de trois axes :

- **axe 1 : sécuriser les apprentissages**

L'École doit garantir les apprentissages fondamentaux. Dans un département en construction, il s'agit de donner aux élèves un cadre sécurisant et structurant en leur offrant de bonnes conditions d'accueil et en soutenant les enseignants pour favoriser le développement de pratiques pédagogiques adaptées, ceci dans une approche inclusive. La mobilisation de tous les acteurs est la condition nécessaire pour construire une École de la confiance au service de la réussite des élèves.

- **axe 2 : accompagner vers la réussite**

La réussite des élèves est conditionnée par le bon fonctionnement du système éducatif auquel ils sont confiés. Pour favoriser les conditions de cette réussite, il est nécessaire de créer une synergie à la fois dans le fonctionnement interne du rectorat mais également entre les personnels d'encadrement et les acteurs de terrain. Il est également indispensable de former tous les personnels pour améliorer la qualité de l'enseignement et permettre à tout élève de trouver la voie de la réussite et de l'excellence quel que soit le parcours choisi.

- **axe 3 : rayonner avec son territoire**

Le rectorat se donne pour objectif de développer son attractivité interne tout en favorisant les relations internationales. Mayotte, de par sa situation géographique, a toujours été un carrefour d'échanges entre plusieurs mondes, ce qui constitue un véritable levier. De fait, les liens nombreux et anciens au sein du Canal du Mozambique constituent une réalité économique et culturelle dont le rectorat peut s'emparer dans le cadre de la coopération régionale. Les actions liées au rayonnement doivent pouvoir se déployer autant à l'interne, qu'à l'externe tant en direction des personnels, des élèves, des familles que des partenaires. Développer l'attractivité pour les personnels, développer une politique linguistique vernaculaire et internationale, favoriser les échanges et construire de nouveaux liens au travers des systèmes éducatifs du bassin régional représentent de réels enjeux.

Le projet d'établissement, qui comprend un volet éducatif s'articule au projet académique. En tant que personnel de vie scolaire, vous avez, aux côtés des CPE, toute votre place dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet.

Les risques

Outre les risques liés au statut d'établissement recevant du public (ex. incendie), les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.) ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats, etc.) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens.

De par sa situation géographique, son relief et sa géologie, Mayotte est soumise à :

- des phénomènes météorologiques dangereux (fortes pluies, orages, vents forts, fortes houles) et des cyclones à l'origine d'inondations, de submersions marines, de glissements de terrain ou de coulées de boue ;
- des séismes ;
- des tsunamis ;
- des inondations dues à une rupture de retenue collinaire.

Sur le plan sanitaire, le risque de contracter la dengue ou encore le paludisme n'est pas à écarter. Mayotte peut être concernée par des pandémies (du type COVID 19) au même titre que la métropole ou d'autres pays du monde.

L'exercice d'évacuation incendie

Estimer les dangers qui menacent les personnels constitue le premier levier de toute démarche de prévention des risques professionnels. Le chef d'établissement est tenu de les évaluer et de les transcrire dans un document unique. A travers une démarche participative, chaque agent est invité à participer à l'évaluation des risques auxquels il est susceptible d'être exposé. Un plan d'action est alors proposé pour venir éliminer ou réduire ces risques sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. La mise à jour du DUERP est a minima annuelle et répond à la réglementation prévue par le code du travail.

Le PPMS

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS), obligatoire selon la circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015, permet aux établissements scolaires de se préparer à une situation de risques majeurs et de la gérer lorsqu'elle survient pour en limiter les conséquences. En attendant l'arrivée des secours extérieurs, ce plan permet d'assurer la sécurité des personnes présentes.

Connu de l'ensemble du personnel et des élèves, des parents d'élèves et des administrations locales, le PPMS prévoit chaque année au moins trois exercices :

- deux exercices « risques majeurs » : évacuation de l'établissement et confinement ;
- un exercice attentat-intrusion.

Les risques

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Trois exercices d'évacuation incendie dont le premier au cours du mois qui suit la rentrée (septembre) sont également organisés dans le cadre des risques liés au statut d'établissement recevant du public (arrêté du 4 juin 1982 modifié et circulaire n° 84-319 du 3 septembre 1984 sur les règles de sécurité dans les établissements scolaires et universités). Ces exercices ont pour objet l'entraînement des élèves et des adultes sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Ils sont consignés dans le registre de sécurité.

L'exercice d'évacuation incendie se décompose en 5 phases :

- l'alarme
- l'évacuation
- le rassemblement
- le comptage
- la reprise

En tant que personnel de vie scolaire, vous serez forcément associé aux exercices liés à la sécurité et votre connaissance de l'établissement vous permettra de signaler les éventuels dangers que vous repèrerez.

Pour aller plus loin :

- Site du gouvernement : risques
- Site de la préfecture de Mayotte : prévention des risques et sécurité.
- Site du BRGM : région- réseau régional-mayotte

QUE FAIRE EN CAS DE SÉISME DE FORTE INTENSITÉ ?

AVANT LE SÉISME : SE PRÉPARER



FAIRE DES EXERCICES DE MISES À L'ABRI en identifiant les endroits dans votre habitation ou votre lieu de travail



REPÉRER LES POINTS DE COUPURE de gaz, d'eau et d'électricité

PENDANT LE SÉISME : SE PROTÉGER



À l'intérieur, SE METTRE À L'ABRI PRÈS D'UN MUR



SUIVRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ (radio - téléphone)



S'ÉLOIGNER DES ZONES CÔTIÈRES car un séisme de forte intensité peut entraîner une vague de submersion



NE PAS RESTER SOUS DES STRUCTURES qui peuvent s'effondrer ou se briser (pont, fils électriques, toitures)



NE PAS DIFFUSER DES RUMEURS



NE PAS ALLUMER DE FLAMME

APRÈS LE SÉISME : SE SÉCURISER



LAISSER SES ENFANTS À L'ÉCOLE



COUPER LES RÉSEAUX d'eau, gaz et électricité



Faire une **INSPECTION DE LA STRUCTURE** de l'habitat



NE PAS SORTIR SANS PRÉCAUTION des bâtiments et des maisons



NE PAS ENCOMBRER LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES D'URGENCE

Travailler en établissement







Travailler en établissement

Comprendre son établissement

Travailler en établissement scolaire demande une bonne connaissance des principes régissant la vie des élèves et des adultes et ce, quelle que soit la structure scolaire dans laquelle vous exercez.

Il est attendu de vous que vous soyez attentif au climat d'établissement et à l'écoute de votre hiérarchie.

Personnel de vie scolaire, votre première mission est d'assurer la sécurité des élèves. L'académie de Mayotte a des spécificités qu'il vous faut connaître et appréhender pour mieux apprécier l'étendue de ce qui sera attendu de vous.

Comprendre et être au fait de votre collègue, votre lycée et plus largement du fonctionnement de l'Education nationale vous permettra de devenir un personnel d'éducation de qualité, fiable et professionnel.

Pour faciliter votre prise de poste, il sera ici présenté le fonctionnement interne d'un établissement, ses acteurs et ses instances décisionnelles.



Personnel d'éducation, quezako ?



Vous êtes recruté en qualité de personnel de vie scolaire. Vous exercez vos missions sous la direction des conseillers principaux d'éducation, vos chefs de service.

Vous travaillez dans un service central de l'établissement, **la vie scolaire**, recouvrant des missions d'accueil (des familles des élèves, des personnels), administratives (contrôle et régulation de l'assiduité des élèves) et de terrain (surveillance de permanences, de récréation, pause méridienne).

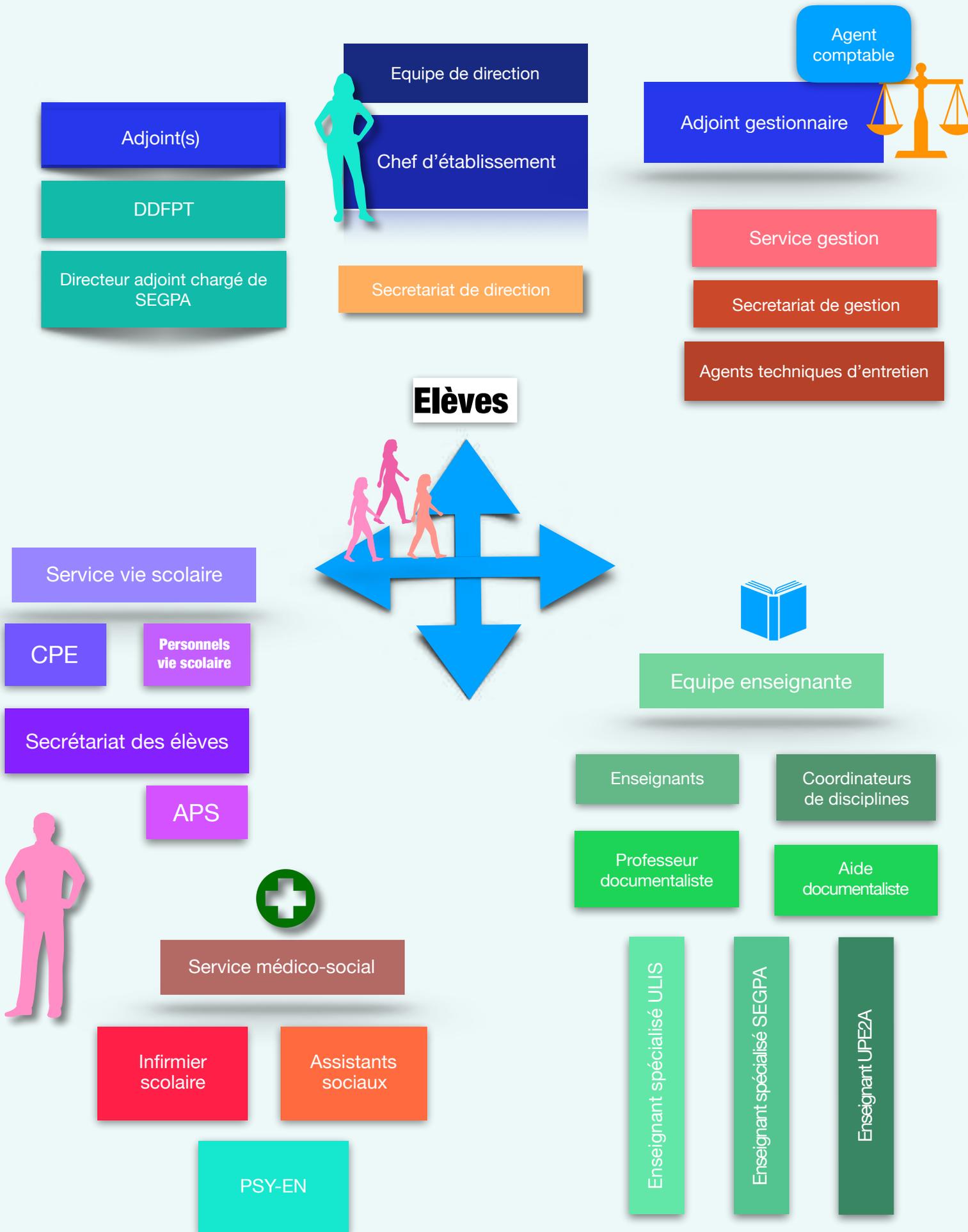
Cependant comme spécifié dans l'intitulé de votre fonction, vous êtes avant toute chose, personnel d'éducation.

Vos missions sont donc de bien connaître le public de l'établissement et de contribuer par votre posture et votre relation aux élèves à l'épanouissement scolaire et personnel des jeunes.

Ecouter, comprendre, accompagner, faire preuve d'autorité et de bienveillance, savoir communiquer et entendre, établir une relation de confiance et de respect mutuel, voilà les objectifs qui vous sont propres et que nous détaillerons dans ce chapitre.



Organigramme type d'un établissement



Un établissement scolaire : une société miniature

L'établissement scolaires dans lequel vous exercez fonctionne comme un organisme vivant :

les élèves en sont le coeur et la raison d'être.

Le conseil d'administration appartient à ce que l'on appelle : **les instances de l'établissement.**

Elles permettent de piloter votre établissement de façon démocratique dans le respect du droit scolaire et administratif et composent ce que nous pouvons comparer **au cerveau** du collège ou du lycée dans lequel vous travaillez.

Les décisions majeures sont prises de manière collégiale par le **conseil d'administration**, où vous pouvez vous faire élire sur une liste de personnels. Tous les membres ne sont pas élus mais siègent de droit comme l'équipe de direction et le conseiller principal d'éducation.

Tous les personnels de l'établissement peuvent se présenter pour siéger dans les instances. Tous les corps y sont représentés ainsi que les parents d'élèves et des représentant de la mairie et/ou du conseil général.

Déclinaison des instances du conseil d'administration

Commission permanente

La commission permanent instruit les questions soumises à l'examen du conseil d'administration.

Conseil de discipline:

Réuni sur décision du chef d'établissement, il permet de statuer sur la sanction encourue par un élève pour un manquement grâce au règlement intérieur. Il peut amener à un sursis, une exclusion temporaire ou encore un exclusion définitive de l'établissement.

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Le CESC est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sexualité et à la prévention des comportements à risque.

Commission Hygiène et Sécurité (CHS)

La CHS est chargée de faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Commission de restauration

Cette commission échange sur la qualité, la quantité et la variété des menus proposés.

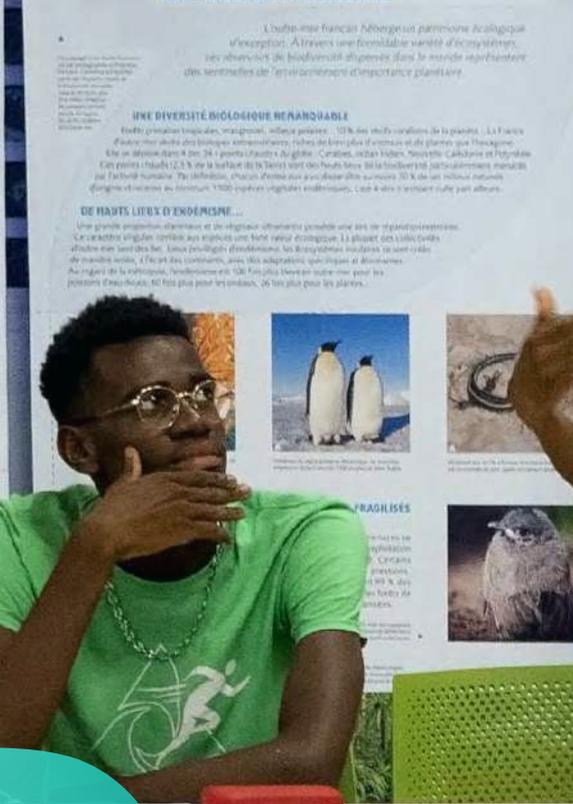
Commission éducative

La commission éducative examine la situation de l'élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement. Elle a pour objectif de favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.



Collège de Tsimkoura

de l'établissement



Le conseil de la vie lycéenne (CVL)

Le CVL est composé d'élèves élus, de personnels de l'établissement et de parents d'élèves. C'est un lieu d'expression qui a pour objectif de responsabiliser les élèves et de les impliquer dans la vie de l'établissement. Les représentants élèves au conseil d'administration sont élus parmi ces membres.

Le conseil de la vie collégienne (CVC)

Le CVC remplit les mêmes missions de représentation, d'expression et d'animation ; sa composition est définie dans le cadre du conseil d'administration.

L'assemblée générale des délégués

Réunie au minimum deux fois par an, l'assemblée générale des délégués de classe a pour mission d'élire les représentants élèves au conseil d'administration. Elle se compose de tous les délégués de classe d'un établissement.



Elles ont pour objectif de développer le sens des responsabilités de l'élève, en faisant de lui un acteur dans la construction de son environnement immédiat, et de participer à l'apaisement du climat scolaire des établissements scolaires. Ces associations sont un véritable vecteur de l'éducation à la citoyenneté, en permettant aux élèves de s'engager dans des projets.

Elles ont pour objectif de participer à la formation du citoyen, à la mobilisation autour des valeurs de la République et d'offrir un prolongement à certaines actions éducatives. C'est pourquoi il est souhaitable que leur action s'articule avec le projet d'établissement ou s'intègre dans celui-ci.

Maison des lycéens (MDL)

La MDL est une association créée au sein des lycées. Elle développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Elle rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement. Dès 16 ans, chaque élève peut assurer des responsabilités de gestion de l'association, en intégrant par exemple le conseil d'administration de l'association. Tous les membres de la communauté éducative peuvent s'associer au fonctionnement et à l'organisation de l'association.

Foyer socio-éducatif (FSE)

Le FSE est une association créée au sein des collèges. Son rôle est de proposer des activités périscolaires pour améliorer la vie des élèves au collège. Il est géré et animé par des bénévoles dans l'enceinte du collège. Les élèves peuvent s'associer à l'organisation et au fonctionnement du FSE en collaboration avec des adultes.

Association sportive (AS)

L'AS est obligatoire dans tous les établissements scolaires. Elle est présidée par le chef d'établissement. Elle propose des activités sportives aux élèves en-dehors des heures d'EPS obligatoires.

de l'établissement



Les partenaires du service de la vie scolaire,

L'équipe de direction

En fonction de la taille de l'établissement, elle est composée d'un chef d'établissement, d'un ou deux adjoints et d'un adjoint gestionnaire. Elle peut s'élargir à un directeur adjoint chargé de SEGPA si vous exercez dans un collège, d'un directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) si vous exercez dans un lycée.

Le chef d'établissement représente l'Etat et dirige l'établissement :

- il impulse et conduit la politique pédagogique et éducative de l'établissement en référence aux orientations académiques
- gère les ressources humaines
- administre l'établissement
- préside toutes les instances de l'établissement et présente le budget
- assure le lien avec l'environnement local

L'adjoint seconde le chef d'établissement dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Le gestionnaire remplit les tâches de gestion matérielle et les tâches administratives qui recouvrent l'administration générale et la gestion financière.



Le secrétariat de direction

Ses missions premières sont d'accompagner les personnels dans la gestion administrative de leur carrière (mutation, autorisation d'absence, etc.) et d'épauler le chef d'établissement et les adjoints dans de nombreuses tâches administratives. Le secrétariat de direction est un partenaire au quotidien de l'équipe de vie scolaire. Il relaie les informations, rappelle le calendrier et les échéances et vous informe de l'absence des enseignants.

Le secrétariat élèves (ou secrétariat de scolarité)

Le secrétariat élèves est souvent associé au service de vie scolaire. Il a en charge la gestion des inscriptions, listes de classes et dossiers des élèves. Il participe à l'organisation et la mise en place du brevet des collèges, du baccalauréat et est en lien régulier avec les familles sur toutes les questions techniques relatives à la scolarité des élèves.

De par vos missions administratives, d'accueil et de suivi des élèves, vous êtes amené à collaborer très régulièrement avec le secrétariat de scolarité.



Les agents et le service gestion

Placé sous la direction de l'adjoint gestionnaire, le service gestion comprend un ou des adjoint(s) administratif(s), un secrétaire de gestion et des personnels d'entretien. Il est chargé de l'entretien de l'établissement, de l'hygiène ou encore de la demi-pension et des bourses. En étroite collaboration avec le service de vie scolaire, il participe activement au climat scolaire de l'établissement.

Les personnels du service gestion ont, comme tous les adultes de l'établissement autorité sur les élèves.



acteurs de l'établissement

L'équipe enseignante

L'équipe enseignante (ou équipe pédagogique) est composée de professeurs titulaires (certifiés ou agrégés) et de professeurs contractuels. Dans chaque discipline (EPS, histoire-géographie, mathématiques...), les enseignants se regroupent autour d'un coordonnateur qui est l'interlocuteur privilégié auprès des équipes de direction. Celui-ci siège notamment dans les conseils pédagogiques.

Il n'y a aucun rapport de hiérarchie entre les enseignants et les personnels de vie scolaire : ils sont collègues et collaborent main dans la main à l'épanouissement et la sécurité des élèves.

Chaque classe a un professeur principal : c'est l'enseignant référent de la classe qui est chargé du suivi personnalisé et de l'orientation des élèves. Il collabore régulièrement avec le CPE et les équipes de vie scolaire autour de l'accompagnement des élèves.

Parmi les enseignants, certains peuvent être spécialisés. Ils accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers :

- élèves en situation de handicap qui restent inscrits dans une classe de référence et se rendent en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) en fonction de leur projet personnalisé de scolarisation ;
- élèves en grande difficulté scolaire qui découvrent différents champs professionnels dans les ateliers proposés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (UPE2A)

Les enseignants ayant ces dispositifs en responsabilité connaissent très bien leurs élèves, leur parcours et leurs besoins. N'hésitez pas à les rencontrer pour une prise en charge coordonnée et pertinente des élèves.

En qualité de personnel de vie scolaire, vous devrez vous adapter à ces publics spécifiques et les accompagner avec bienveillance dans leur parcours scolaire, leur épanouissement. Avec les enseignants, vous participerez à des actions favorisant le « vivre-ensemble ».

Le professeur documentaliste

Au sein du centre de documentation et d'information (CDI), le professeur-documentaliste apprend aux collégiens et aux lycéens à construire un rapport critique face à l'information (pertinence, qualité, fiabilité), tout en les initiant aux techniques de recherche documentaire. Il constitue et fait également évoluer le fonds documentaire de l'établissement, organise les ressources papier et numériques qu'il met à disposition des élèves et de la communauté éducative. Il gère aussi certains événements : rencontre avec des artistes, visionnage de films, mise en place d'une exposition, visite de musée...

De par vos fonctions de personnel de vie scolaire, vous trouverez toute votre place dans ces événements.



Les partenaires du service vie scolaire,



Le pôle médico-social

Le pôle médico-social d'un établissement est composé de trois catégories de personnels incontournables dans la vie des élèves : **les assistants sociaux, les infirmiers, les psychologues de l'Education nationale.**

Votre connaissance du terrain et des élèves sera une ressource inestimable pour ces personnels. Vous pouvez être sollicité pour une expertise si vous avez une relation privilégiée avec un élève en difficulté (notamment dans le recueil d'information, qui, point important doivent systématiquement être partagées avec votre hiérarchie : **ne gardez rien pour vous**).

- **L'assistant social** soutient, dirige et oriente vers les services compétents les élèves rencontrant des difficultés d'ordre social (ressource financière), familial (violence, maltraitance) ou encore scolaire (harcèlement).
- **Les psychologues de l'Education nationale** accompagnent les élèves dans leur parcours scolaire et la construction de leur projet d'orientation et de formation. Ils interviennent particulièrement auprès des élèves en difficulté, en situation de handicap, en rupture ou risque de rupture scolaire et mènent auprès de ces publics des actions de prévention.
- **L'infirmier scolaire** a pour mission d'apporter les premiers soins aux élèves, d'évaluer leur problématiques de santé et de les orienter vers les services de médecine compétents.

Ils sont tous chargés de prévention et organisent des événements et des projets en collaboration autour des questions particulières liées à l'adolescence (addiction, harcèlement scolaire, nutrition, ect...)

A Mayotte, en fonction des personnels en poste vous pourrez être sollicités pour des traductions, notamment avec les familles non-francophones .

Attention, tout ce qui est dit doit rester confidentiel.
Vous devez faire preuve de discrétion et de professionnalisme.

L'assistant de prévention et de sécurité

Les assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) ont été mis en place afin d'augmenter, dès la rentrée scolaire 2012, le nombre des adultes présents dans les établissements scolaires les plus exposés aux phénomènes de violence et dont le climat nécessite d'être particulièrement amélioré.

L'assistant de prévention et de sécurité (APS) est un agent contractuel de la fonction publique recruté pour assurer dans les établissements scolaires des missions de prévention et de sensibilisation à la sécurité.

Les APS exercent leurs missions sous l'autorité du chef d'établissement, garant de la sécurité des personnes et des biens. Ils s'intègrent dans l'action d'une équipe pluridisciplinaire de prévention rassemblant les compétences de différents personnels (conseillers principaux d'éducation, personnels sociaux et de santé, psychologue de l'Education nationale, équipes mobiles de sécurité, etc.) et participent, à ce titre, à l'amélioration du climat scolaire.

Acteurs de l'établissement

Pour conclure

Le service de vie scolaire collabore activement avec tous les acteurs de la communauté éducative et ne peut mener à bien ses missions sans ce travail partenarial.

En tant que personnel de vie scolaire, vous rencontrerez tous ces acteurs et apprendrez sous la tutelle du CPE à mettre en place des collaborations efficaces et pérennes avec vos collègues.

N'oubliez pas qu'une bonne entente entre les personnels renforce le climat d'établissement et participe à son apaisement.



Les conseillers principaux d'éducation (CPE)

CPE, une particularité française

Spécificité française, les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) sont des fonctionnaires d'État de catégorie A / A+ qui exercent des responsabilités éducatives dans un collège, un lycée ou un lycée professionnel sous la responsabilité du chef d'établissement.

Spécialistes de la vie scolaire dans tous ses aspects, leurs missions sont définies par la loi mais sont rarement connues et le détail de leurs fonctions dépend du contexte et de l'environnement de leurs établissements. Ils contrôlent l'assiduité et leur ponctualité, travaillent en collaboration avec les enseignants pour le suivi individuel des élèves et participent à l'animation éducative de l'établissement.

Ils gèrent le service de vie scolaire chargé de l'accueil et de la surveillance des élèves. Ils forment le personnel de vie scolaire et participent à l'éducation des jeunes par la transmission de valeurs grâce à des actions liées à la citoyenneté.

Trois axes de travail

En référence à la circulaire n°2015-139 du 10 août 2015 relative aux missions des CPE, leur action s'articule autour de 3 axes.

1 La politique éducative de l'établissement

participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement :

- diagnostic, conseil pédagogique, CESC, élaboration du volet éducatif du projet d'établissement et mise en œuvre d'actions au sein de l'établissement (foyer socio-éducatif, maison des lycéens, pause méridienne, associations, etc...)
- Participation aux instances dont ils sont membres de droit (CA, conseil de classe, conseil pédagogique, conseil de discipline)

contribution à la citoyenneté participative :

- ils favorisent le processus de concertation et de participation des élèves aux instances représentatives en organisant notamment la formation des délégués.
- ils contribuent au développement de l'animation socio-éducative (ex : élaboration de projets éducatifs et socio-culturels, participation à l'animation des heures de vie de classe, information auprès des élèves)

2 Le suivi des élèves

Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

Suivi collectif

Ils travaillent avec les personnels sociaux et de santé, les psychologues de l'éducation nationale et les partenaires extérieurs pour lutter, notamment contre les risques psycho-sociaux (conduites à risques, troubles anxieux, situations de stress), l'absentéisme et le décrochage scolaire (Ils peuvent être référent décrochage scolaire)

Suivi individuel

Ils apportent leur contribution à la connaissance de l'élève et la font partager (professeur principal, AS, infirmière, psychologue de l'éducation nationale, etc...) : comportement et activité de l'élève, résultats, conditions de travail afin de rechercher en commun l'origine des difficultés éventuelles et d'aider l'élève à les surmonter.

- ils portent une attention particulière aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers
- ils participent à l'élaboration du projet personnel et professionnel de l'élève, en collaboration avec le professeur principal et le psychologue de l'Education nationale
- assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves
- ils entretiennent un dialogue constructif avec les familles des élèves ou leurs représentants légaux et participent à l'instauration dans la durée de la relation entre les parents

3 Organisation de la vie scolaire

Organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, la demi-pension ou l'internat

Ils organisent les conditions d'accueil des élèves, leurs mouvements d'entrées et de sorties, leurs déplacements et leur circulation au sein de l'établissement.

Ils ont un rôle de conseil auprès du chef d'établissement en amont de l'élaboration des emplois du temps (respect des rythmes de vie et de travail des élèves).

Ils participent, avec les professeurs documentalistes, à la prise en charge des élèves hors du temps de classe pour favoriser les apprentissages, notamment en mettant à leur disposition les espaces et les ressources nécessaires. Les CPE peuvent avoir un rôle conseil auprès du gestionnaire sur l'organisation des lieux de restauration, d'hébergement pour les internats, de travail et de détente.

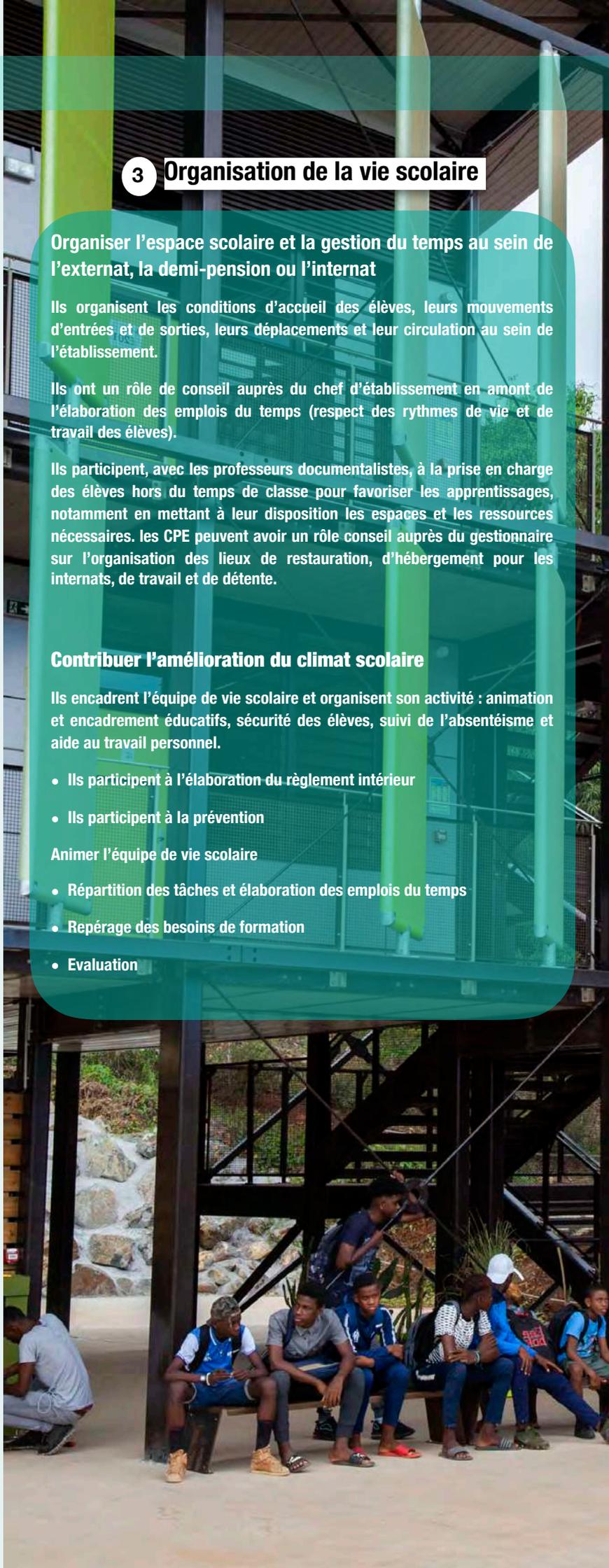
Contribuer l'amélioration du climat scolaire

Ils encadrent l'équipe de vie scolaire et organisent son activité : animation et encadrement éducatifs, sécurité des élèves, suivi de l'absentéisme et aide au travail personnel.

- Ils participent à l'élaboration du règlement intérieur
- Ils participent à la prévention

Animer l'équipe de vie scolaire

- Répartition des tâches et élaboration des emplois du temps
- Repérage des besoins de formation
- Evaluation



Les partenaires du service de vie scolaire,

Complémentarité vers un objectif commun

Au delà du travail en équipe au sein de l'équipe, le personnel de vie scolaire est amené à collaborer avec d'autres personnes. Il est donc essentiel de connaître les attributions, les projets et les besoins des différents partenaires pour une meilleure compréhension et un travail plus efficace.

Les familles et les représentants légaux des élèves

Le personnel de vie scolaire est bien souvent le premier interlocuteur des parents d'élèves, que ce soit par téléphone, ou physiquement lors de l'accueil. Comme l'ensemble de la communauté scolaire, il doit s'efforcer de construire et entretenir une relation de confiance avec des parents, bien souvent éloignés de la culture scolaire, en s'abstenant notamment de tout jugement.

L'élève doit pouvoir vivre sa scolarité sereinement et doit pouvoir compter sur l'alliance de ses deux univers, familial et scolaire, qui participent tous deux à sa construction et à son développement.

Le personnel de vie scolaire y joue un rôle clé en se situant au carrefour de ces univers.

Les transporteurs scolaires

La société de transport scolaire MATIS est présente à différents temps de la journée devant les établissements, pour déposer et récupérer les élèves. Des médiateurs MATIS (polos orange) sont chargés d'encadrer et de sécuriser les élèves à la montée et à la descente du bus. Le personnel de vie scolaire est amené à collaborer avec MATIS notamment lors des entrées et sorties des élèves. De même, un partenariat est établi en début d'année pour organiser les inscriptions aux transports scolaires, sous la coordination du CPE ou de la direction.

Les agents de la mairie

Selon le type d'établissement, on peut noter la présence d'agents municipaux aux abords de l'établissement, en chasuble jaune. Ces derniers ont des missions de prévention et de médiation, et sont sous l'autorité du maire. Ils peuvent donner l'alerte lorsqu'ils constatent des situations à risques. Ils contribuent à apaiser le climat scolaire en complémentarité avec les personnels précédents.



Pour conclure

Si, en tant que personnel d'éducation vous n'êtes pas en position de prendre des initiatives concernant les collaborateurs extérieurs, vous êtes amené à travailler quotidiennement avec ceux-ci. Aussi, sous la direction de votre chef de service ou d'établissement, vous contribuerez à pérenniser ces partenariats et à assurer notamment la sécurité des élèves.

externes à l'établissement



Les partenaires de la « sécurité » des établissements

L'académie de Mayotte connaît des épiphénomènes de violence scolaire, notamment entre bandes rivales de villages adverses. Aussi les personnels d'éducation et les services de vie scolaire collaborent régulièrement avec des partenaires externes pour préserver et garantir le calme dans et aux abords des établissements.

Les équipes mobiles de sécurité (EMS)

Prévenir et lutter contre la violence à l'école est une des conditions de réussite des élèves, qui ont besoin de travailler dans un climat serein. Ce sont les missions des équipes mobiles de sécurité (en polos rouges). Recrutés par le rectorat, elles interviennent aux abords et au sein des établissements.

Ce que les EMS apportent :

- une capacité de réaction rapide aux problèmes rencontrés par les établissements ;
- un regard extérieur favorisant l'apaisement et l'analyse ;
- des compétences diversifiées de personnels de l'éducation nationale et de professionnels de la sécurité ;
- une expertise en matière de prévention et de lutte contre la violence en milieu scolaire.

Les EMS ne se substituent pas à l'équipe de vie scolaire de l'établissement.

L'APS de l'établissement est leur interlocuteur privilégié. Toutefois, les EMS sont amenés à communiquer régulièrement avec l'équipe de vie scolaire, notamment lors de tensions, pour la sécurité des élèves.

Police municipale, nationale et gendarmerie

Les agents de la police municipale ont pour but de prévenir les troubles à l'ordre public. Ils agissent sous l'autorité du maire. A titre préventif lors de tensions (ex : violences inter-villages) la police municipale peut être sollicitée pour intervenir aux abords de l'établissement.

Les policiers municipaux ont l'avantage de pouvoir intervenir rapidement (du fait de leur proximité). Bien implantés localement, ils connaissent davantage les jeunes, leurs familles, leurs habitudes, ce qui peut faciliter le travail relationnel. Ils sont un partenaire incontournable de l'établissement.

La gendarmerie, la police nationale sont amenées à intervenir de manière préventives ou lors de violences graves . Sauf cas exceptionnel (absence de supérieur hiérarchique), les personnels de vie scolaire ne sont pas amenés à contacter directement les forces de l'ordre, mais travaillent de concours pour assurer la sécurité des élèves. A noter qu'aucun personnel n'est autorisé à divulguer des informations concernant un élève à la demande des forces de l'ordre : ces dernières doivent obligatoirement passer par le chef d'établissement.



La vie scolaire





Différents types de contrats

Vous êtes recruté en tant qu'ADJAENES

- Votre contrat est un contrat de droit public.
- Si vous exercez à temps complet, votre temps de service annuel est de 1607 heures. Il est réparti sur 39 à 45 semaines (soit 36 semaines correspondant au calendrier scolaire + 3 semaines de permanence et récupération au fil de l'année).
- Votre amplitude de travail journalière est de 5 heures minimum et de 11 heures maximum. Une pause de 45 minutes pour le déjeuner, non comprise dans le temps de service, est préconisée. Cette pause peut être comprise dans le temps de travail si elle est prise sur votre lieu de travail et que vous restez à la disposition de votre employeur (art. L 3121-1 du Code du travail). Lorsque votre temps de travail atteint 6 heures, vous bénéficiez d'un temps de pause de 20 minutes non fractionnable.

Vous êtes recruté en tant qu'AED

- Votre contrat est un contrat de droit public d'une durée déterminée de 1 an (au maximum 3 ans). Il est renouvelable dans la limite d'un engagement maximal de 6 ans. La période d'essai est équivalente à 1/12 de la durée du contrat (soit 1 mois de période d'essai pour un contrat d'1 an).
- Si vous exercez à temps complet, votre temps de service annuel est de 1607 heures. Il est rapporté à 1593 heures dans la mesure où vous avez droit à un fractionnement des jours de congé, soit une diminution de 14 heures (soit 2 jours) de temps de travail pour un temps plein. Il est réparti sur 39 à 45 semaines (soit 36 semaines correspondant au calendrier scolaire + 3 semaines de permanence et récupération au fil de l'année).
- Votre amplitude de travail journalière ne peut excéder dix heures. Une pause de 45 minutes pour le déjeuner, non comprise dans le temps de service, est préconisée. Cette pause peut être comprise dans le temps de travail si elle est prise sur votre lieu de travail et que vous restez à la disposition de votre employeur (art. L 3121-1 du Code du travail). Lorsque votre temps de travail atteint 6 heures, vous bénéficiez d'un temps de pause de 20 minutes non fractionnable.
- Votre rémunération est calculée par référence à l'indice brut 267 de la fonction publique.
- Vous bénéficiez d'une formation d'adaptation à l'emploi, incluse dans votre temps de service effectif dans les conditions fixées par votre employeur.
- Vous avez la possibilité d'obtenir un crédit d'heures afin de pouvoir poursuivre des études supérieures ou une formation professionnelle. Ce crédit d'heures est de 200 heures pour un service à temps complet. Il est attribué après accord du chef d'établissement sur présentation des justificatifs d'inscription à une formation.
- Des autorisations d'absence peuvent vous être accordées par le chef d'établissement sous réserve des nécessités de service, notamment si vous vous présentez à un examen ou à un concours.
- Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la circulaire n° 2003-092 du 11 juin 2003 relative aux assistants d'éducation.

Vous êtes recruté en tant que service civique

- Votre engagement se déroule sur une durée de 6 mois à 1 an.
- Votre temps de service hebdomadaire est compris entre 24 heures et 48 heures, réparties au maximum sur 6 jours.
- Vous ne percevez pas de salaire mais une indemnité.
- Vous pouvez cumuler différents statuts (salarié, étudiant, demandeur d'emploi ou stagiaire).
- Vous bénéficiez d'une formation civique et citoyenne, qui comprend de manière obligatoire une formation aux premiers secours.
- Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site Service-public.fr à la page :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13278>

La vie scolaire

Vous êtes recruté dans le cadre d'un parcours emploi compétences (PEC)

- Votre contrat est un contrat de droit privé à durée indéterminée ou à durée déterminée (9 mois minimum). Il peut être conclu à temps plein ou à temps partiel pour une durée hebdomadaire de 20 heures minimum.
- Reposant sur la mise en place d'un triptyque emploi-accompagnement-formation, le PEC vous permet de :
 - bénéficier d'un accompagnement renforcé,
 - de travailler pour un employeur sélectionné pour sa capacité à vous proposer les conditions d'un parcours insérant à travers la formation d'un engagement à développer vos compétences et vos qualités professionnelles.
- Vous avez le statut de salarié et bénéficiez à ce titre des mêmes conditions de travail que les autres salariés de l'établissement, des mêmes droits et des mêmes obligations (congrés payés, congés pour événements médicaux, suivi médical, etc.).
- Que vous exerciez à temps plein ou à temps partiel, votre rémunération ne peut être inférieure au smic horaire.
- Vous bénéficiez d'actions d'accompagnement (aide à la prise de poste, évaluation de vos compétences, période de mise en situation en milieu professionnel, aide à la construction de votre projet professionnel, aide à la recherche d'un emploi à la sortie, par exemple) et d'actions de formation (remise à niveau, pré-qualification, période de professionnalisation, acquisition de nouvelles compétences, VAE, etc.).
- Une attestation d'expérience professionnelle vous sera remise à l'issue de votre contrat.
- Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi

Vous trouverez dans cette partie un récapitulatif des différentes activités liées à la fonction de personnel de vie scolaire en établissement scolaire. Celles-ci pourront varier d'un établissement à l'autre en fonction des besoins et des organisations locales. Votre mission consiste à veiller à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement et d'assurer la sécurité des élèves.

Accueil et sécurité

- Accueil des élèves, des parents d'élèves et de toute personne se présentant à l'établissement et plus particulièrement au bureau de la vie scolaire
- Contrôle des entrées et des sorties et de la sécurité aux abords immédiats de l'établissement
- Surveillance des mouvements durant les temps de pause (interclasses, récréations...) dans tous les lieux de l'établissement : cour, entrée, foyer, couloirs, toilettes...
- Surveillance des locaux pendant les cours (couloirs, endroits stratégiques...)
- Pointage et surveillance de la demi-pension
- Prise de connaissance, dès la rentrée, des consignes d'évacuation en cas d'alarme incendie et du PPMS
- Evacuation des locaux en cas d'alarme incendie et prise en charge des élèves évacués qui n'ont pas cours

Encadrement-suivi

- Prise en charge des élèves qui n'ont pas cours
- Prise en charge des élèves exclus de cours
- Surveillance des élèves en retenue
- Prise en charge d'une classe en cas d'absence ou de retard d'un enseignant
- Intervention dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Vous veillerez à faire un point rigoureux des absences d'élèves au CPE, votre responsabilité étant engagée lors de ces temps de prise en charge des élèves.

Encadrement-suivi spécifique

Être référent de classe ou d'un niveau en collaboration avec le CPE (suivi des absences, participation au conseil de classe, accompagnement de la classe pendant les sorties...)

Encadrement internat

Se reporter au règlement de l'internat de l'établissement.

Animation éducative

Différentes actions auxquelles vous pouvez participer à différentes actions :

- activités d'animation (FSE, MDL), mise en place de projets.
- activités de prévention (sécurité routière, santé...), notamment dans le cadre du CESC
- activités relatives à la construction citoyenne des élèves : élections et formations des délégués de classe
- participation à la formation pour le B2I
- participation à la préparation de l'ASSR
- encadrement de sorties ou de voyages pédagogiques
- participation aux différentes instances de l'établissement : réunions, CA, conseils de classe...



Fête de fin d'année, Collège Mtsamboro

personnels de vie scolaire

Vous trouverez dans cette partie un récapitulatif des différentes activités liées à vos activités administratives. Cette mission s'appuie sur un cadre réglementaire avec ses mises en pratique locales. Là aussi vous devrez vous attacher à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement et part cela principalement veiller à l'assiduité et à la ponctualité des élèves.

Travail Administratif

- Contrôle des absences et retards : appel des enseignants (papier ou sur logiciel)
- Contrôle des justificatifs d'absence et de retard au retour de l'élève
- Accueil téléphonique (absence des élèves, renseignements...)
- Traduction lors d'entretiens avec des familles ne maîtrisant pas le français
- Communication de toute information pour les autres membres du service de vie scolaire (utilisation d'un cahier de liaison...)
- Distribution de documents dans les classes
- Classement des billets d'absence, de retard, des divers documents dans les dossiers scolaires
- Participation en fin d'année à l'organisation des examens : préparation de salles, surveillance des couloirs pendant les épreuves, accueil des candidats si nécessaire
- Participation en fin d'année aux procédures d'inscription

★ QUIZZ ★

1. **De surveillance d'intercours je monte dans les couloirs :**
 - a. A la sonnerie
 - b. Quand mon CPE me le rappelle
 - c. 5 minutes avant la sonnerie
2. **Un élève se présente au portail dans un état anormal, je :**
 - a. Lui demande de revenir quand il ira mieux
 - b. Le mets en sécurité et contacte CPE et infirmière
 - c. Le laisse entrer sans lui poser de question
3. **L'alarme incendie retentit je :**
 - a. Pars en courant me mettre à l'abri
 - b. Monte dans ma zone d'intervention et aide à l'évacuation dans le calme
 - c. Hurlé dans le couloir que tout le monde doit sortir

Réponses : 1-c, 2-b, 3-b

1. **Je n'ai pas pu distribuer tous les documents qu'on m'a confiés je :**
 - a. Les laisse sur le bureau
 - b. Préviens le CPE
 - c. Explique ce qu'il y a à faire au collègue qui prend ma suite
2. **Un élève me demande un billet d'entrée en cours :**
 - a. Je fais un point sur son assiduité
 - b. Il n'a pas de mot, je lui dis de se débrouiller
 - c. Je lui fais un mot sans poser de question
3. **Un parent appelle pour signaler que son enfant n'est pas rentré à la maison la veille :**
 - a. Je préviens immédiatement le CPE ou le chef d'établissement
 - b. Je vais voir ses camarades de classe
 - c. Je vérifie sur le logiciel s'il est présent dans l'établissement

Réponses : 1-b-c, 2-a, 3-a-c

Comprendre la psychologie de l'adolescent

Pour un meilleur accompagnement

L'adolescence est la période de la vie humaine caractérisée par l'évolution de la personnalité enfantine vers la personnalité adulte ainsi que la maturité sexuelle, ou la puberté. Les phénomènes liés à la maturité sexuelle sont de trois ordres : physiques (visibles), psychiques (mentaux, comportementaux) et physiologiques (organes internes).

Positionnement du personnel de vie scolaire face à l'adolescent : la relation éducative

Le personnel de vie scolaire doit nécessairement adopter des principes éducatifs :

- l'élève n'est pas un adulte en miniature, c'est une personnalité en construction. L'objectif de l'éducateur est de l'accompagner dans l'apprentissage de sa vie future d'adulte et de citoyen
- pour se construire et se structurer, l'adolescent a parfois besoin de se confronter à l'autorité et à l'interdit. Le meilleur service à rendre à l'élève est d'assumer son rôle d'adulte. La démagogie, la complicité et le copinage sont anti-éducatifs : ils ne permettent pas à l'élève d'apprendre à vivre en société et à préparer son intégration future dans le monde du travail
- le référent adulte se doit d'être exemplaire, d'abord en s'imposant à lui-même ce qu'il exige des élèves : le respect d'autrui, la politesse, la ponctualité et une tenue vestimentaire correcte
- ensuite, en faisant preuve de neutralité bienveillante : l'éducateur doit proscrire l'ironie, la moquerie et les propos blessants
- des valeurs humanistes donnent sens à la relation éducative : elles contribuent au développement et à l'épanouissement d'une personnalité ayant une richesse que l'on ne connaît pas mais que l'on veut faire émerger
- la relation éducative s'appuie sur le sens des responsabilités de l'adulte éducateur
- la disponibilité est un principe qui doit guider votre attitude à l'égard des élèves : aide aux devoirs, dialogue, etc. Les élèves doivent sentir que l'on s'intéresse vraiment à eux, sans tomber dans la démagogie et l'empathie

Une posture éducative

Pour généraliser, il existe 4 finalités au dialogue avec l'élève :

- marquer son intérêt pour l'élève et être à l'écoute de ses préoccupations, de ses angoisses, lui permettre de s'exprimer. Attention à ne pas « cataloguer » certains élèves, ils en tireraient des bénéfices négatifs (« à quoi bon changer ? Quoi que je dise ou fasse j'ai cette réputation... ») et les installerait dans des comportements que l'on prétend corriger.
- repérer des situations de mal-être pour prévenir ou traiter en profondeur l'échec scolaire et les problèmes d'indiscipline par un travail en équipe. Par exemple : isolement, mutisme, problèmes d'hygiène....
- désamorcer des conflits naissants et mettre des mots et de la raison là où l'agressivité et la violence commencent à s'exprimer. Pour se faire, il est nécessaire de faire preuve d'autorité : avoir de l'autorité revient à faire preuve de cette fermeté bienveillante, ouverte au dialogue mais intransigeante sur les règles de vie, avec l'objectif pédagogique de faire comprendre et d'être compris. Attention l'autoritarisme est perçu par les élèves comme arbitraire et injuste.
- aider l'élève à construire son rapport au monde (discussions neutres, objectives, éducatives sur des faits d'actualité, sur la vie quotidienne). Dans cette période de l'adolescence, l'élève a besoin de repères et par conséquent d'une autorité d'adulte. Mais il a besoin, également, de se sentir reconnu en tant que personne, de se sentir écouté et respecté.



Pour conclure

**Le dialogue est nécessaire, mais il ne se substitue ni à l'autorité, ni à la contrainte.
Il donne à l'autorité un visage humain, une forme pédagogique,
une finalité éducative.**

Connaissance du fonctionnement de l'établissement

- Connaître les personnes ressource de l'établissement et leurs missions
- Connaître le règlement intérieur
- Connaître les locaux
- Connaître les grands axes du projet académique et du projet d'établissement
- Connaître les consignes de sécurité

Le service de vie scolaire d'un établissement est à la croisée des enjeux administratifs, pédagogiques et relationnels. En tant que personnel de vie scolaire, vous êtes un adulte référent dans l'établissement, qui encadre et fait respecter les règles. Pour cela il faut connaître ces règles, pour pouvoir les expliquer. Vous êtes l'un des interlocuteurs des familles. A ce titre vous devez pouvoir les accueillir et les accompagner dans la compréhension du fonctionnement de l'établissement.

Connaissance du service de vie scolaire

- Connaître mes fonctions et mes missions dans l'établissement
- Connaître mon emploi du temps (horaires et postes)
- Connaître les consignes de service (descriptif des tâches)
- Respecter les consignes.

L'organisation du service de vie scolaire est un élément clé de ce que l'on appelle le climat scolaire : la présence des adultes est un cadre pour les adolescents, et leur permet de s'épanouir. Pour cela il est indispensable de faire preuve de rigueur dans l'exercice de vos missions, dans le respect des consignes du service, et des consignes individuelles.

Gestion et connaissance des élèves

- Gérer un groupe d'élèves
- Faire preuve d'autorité
- Savoir gérer un conflit
- Savoir mettre une distance avec les élèves (pas de « copinage »)
- Etablir une relation de confiance avec les élèves et avec les familles
- Etre reconnu comme adulte référent
- Savoir expliquer et appliquer les règles
- Aider les élèves dans leur travail

Le personnel de vie scolaire n'est pas un animateur de colonie de vacances : c'est un éducateur, au même titre que le CPE, les professeurs ou les agents. Vous êtes en première ligne sur le terrain, et votre connaissance des élèves est un élément indispensable pour leur accompagnement. Mais attention, il faut savoir garder une distance avec les élèves : vous n'êtes pas leur ami, ni leur grand frère ou grande sœur. Vous devez les accompagner vers l'autonomie, mais vous restez les garants du respect des règles en faisant preuve de neutralité : vos convictions personnelles ne doivent pas interférer avec votre posture d'éducateur. En cas de doute, faites appel à votre CPE.

Avant toute chose, il est **IN-DIS-PEN-SA-BLE** d'activer votre boîte mail académique et de la consulter quotidiennement dans un souci de professionnalisme.



personnels de vie scolaire

Maîtrise du travail administratif

- Maîtrise de l'outil informatique (logiciel et matériel)
- Utilisation des outils de vie scolaire (affichage, archivage, classement...)
- Distribution des informations

L'outil informatique est maintenant utilisé de manière généralisée. Il est primordial de savoir l'utiliser pour avoir accès aux informations concernant les élèves mais également pour recevoir les informations de la communauté éducative. Il est indispensable de faire preuve de rigueur dans le traitement des tâches administratives qui vous sont confiées.

Compétences de traduction

- Neutralité (pas d'interprétation personnelle des propos tenus par les interlocuteurs)
- Discrétion (pas d'expression de votre point de vue personnel face aux situations évoquées)
- Confidentialité

Sur le territoire mahorais, la barrière de la langue nécessite de faire appel à des personnes maîtrisant le français et les langues locales (shimaoré, kibushi...) : vous serez sollicités pour réaliser des traductions orales lors d'entretiens individuels ou parfois collectifs (réunion d'information aux familles par exemple).

Relation avec les personnels

- Travailler dans un collectif
- Communiquer
- Rendre compte au CPE, échanger des informations
- Respecter la hiérarchie

Le surveillant n'est pas un héros solitaire ; vous devez travailler avec l'ensemble de la communauté éducative. Sachez échanger avec vos collègues sur vos pratiques, vos difficultés. Rendez compte au chef de service lorsque vous effectuez des entretiens, lorsque vous souhaitez proposer quelque chose dans le suivi d'un élève par exemple.

Compétences sociales et comportement individuel

- Ponctualité et assiduité
- Implication, initiative, autonomie
- Devoir de neutralité
- Devoir d'exemplarité

Votre attitude individuelle doit être en cohérence avec les consignes de service et avec le règlement intérieur. Vous ne pouvez exiger le respect des règles par les élèves si vous-même ne les respectez pas !

Vous pouvez être force de proposition auprès de votre chef de service pour améliorer le fonctionnement de la vie scolaire. N'oubliez pas que votre posture doit être professionnelle, c'est-à-dire ne pas être dans le jugement ni dans l'émotion.

Les valeurs de la république

Inutile de vous rappeler la devise de la République française gravée sur les frontons des mairies et des écoles.

L'amélioration du climat scolaire passe par la transmission de ces valeurs :

liberté, égalité, fraternité.

En tant que personnel de vie scolaire, agent de la fonction publique, vous devez vous comporter et agir au service de cette mission première en respectant ses principes et en s'appuyant sur ces valeurs républicaines auxquelles il est crucial de rajouter la laïcité (cf loi mars 2004) et le refus de toutes discriminations.

Le service de vie scolaire est primordial dans le bon fonctionnement de l'établissement. Il va en effet gérer tous les temps hors classe de la vie des élèves et participer pleinement à la mise en œuvre de la politique décidée par l'établissement.

Dans cette optique, le personnel de vie scolaire devra au quotidien tendre à **devenir un exemple dans sa posture professionnelle** (langage, tenue, usage du téléphone...) et **développer de manière éthique des savoir-être et des savoir-faire.**

Un devoir de neutralité s'impose à chacun de nous et la loi nous impose de taire nos convictions religieuses et/ou politiques. Seule la loi doit servir de cadre pour permettre à chacun des élèves de se structurer en grandissant et il faut bien comprendre combien ces valeurs de la République ne sont en aucun cas des carcans mais des barrières protectrices pour chacun d'eux. **Il appartient à l'ensemble des adultes qui interviennent auprès des élèves dans l'exercice de leurs fonctions de faire partager ces valeurs.** Pour être comprises, ces valeurs doivent être étudiées. C'est aux adultes qu'il revient de faire vivre pour mieux expliquer.

« Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre [...] d'exercer sa citoyenneté. »

(loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005 - art.2).

L'École est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'élève de connaître, de s'approprier et de respecter les règles communes.

Dans le fonctionnement des établissements, le règlement intérieur définit **les droits et devoirs** des élèves. C'est à travers sa lecture, son application et son imprégnation que les personnels de vie scolaire seront à même de véhiculer les valeurs que l'on attend d'eux. Les actions éducatives sont l'occasion de fédérer les élèves autour d'un événement ou la réalisation d'un projet. Elles constituent un moyen d'encourager l'autonomie et l'initiative des élèves et de valoriser leur engagement.

N'hésitez donc pas à vous inscrire dans tous les projets susceptibles d'exister dans vos établissements voire d'en être les instigateurs. Tous les acteurs de l'École n'en seront que gagnants.

ADJAENES	Adjoint administratif de l'Education nationale
AED	Assistant d'éducation
APS	Assistant de prévention et de sécurité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CAVL	Conseil académie de la vie lycéenne
CDI	Centre de documentation et d'information
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CHS	Commission hygiène et sécurité
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CVC	Conseil de la vie collégienne
CVL	Conseil de la vie lycéenne
DAF	Division des affaires financières
DDFPT	Directeur délégué aux professions professionnelles et technologiques
DEC	Division des examens et des concours
DOS	Division de l'organisation scolaire
DPC	Division des personnels contractuels
DPE	Division des personnels enseignants

DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
EMS	Equipe mobile de sécurité
EPN	Etablissement public national
FSE	Foyer socio-éducatif
IA DAASEN	Inspecteur d'académie directeur académique adjoint des services de l'Education nationale
IA-IPR EVS	Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional Etablissements et vie scolaire
MDL	Maison des lycéens
OEPRE	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants
PEC	Parcours emploi compétences
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UPE2A	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants



Former

Accueillir

Accompagner

Le Pôle ressource vie scolaire

Mis en place à la rentrée scolaire 2018, le pôle ressource vie scolaire (PRVS) est un groupe de personnes ressource comprenant 2 CPE chargées de mission et 9 CPE désignés pour leur expertise professionnelle.

Piloté par l'IA-IPR EVS, son rôle est de :

- concevoir et mettre en œuvre des actions de formation à destination des CPE et personnels de vie scolaire ;
- accompagner les CPE contractuels sur le terrain ;
- développer des outils et les mutualiser.

C'est dans ce cadre qu'a été élaboré le livret à destination des personnels de vie scolaire, téléchargeable sur le site des CPE à l'adresse <http://evs.ac-mayotte.fr/>.

Le contenu a été défini dans le cadre d'une première réunion en visio, donnant lieu au sommaire du livret. Les différents chapitres ont été répartis au sein du pôle ressource. Ils ont fait l'objet d'un travail d'écriture individuel ou en petit groupe, travail revisité et réajusté au cours d'une dizaine de réunions en visio organisées aux mois d'avril, mai et juin 2020.

La mise en page a été assurée par Marie LEVREL, CPE au collège de Mtsamboro, avec l'appui de David LEMORT, directeur de communication au rectorat.

L'IA-IPR EVS

Christelle CHARRIER

Les CPE chargées de mission

Catherine LECOQ, CPE, LPO de Sada

Colette VELO, CPE, LPO de Kawéni, Mamoudzou

Les CPE

Marie BERFEUEIL, CPE, collège de Labattoir

Catherine KINDEL, CPE, collège de Tsimkoura

Romuald GUYOT, CPE, collège de Mtsamboro

Marie LEVREL, CPE, collège de Mtsamboro

Linda MAHIOU, CPE, collège de Passamainty

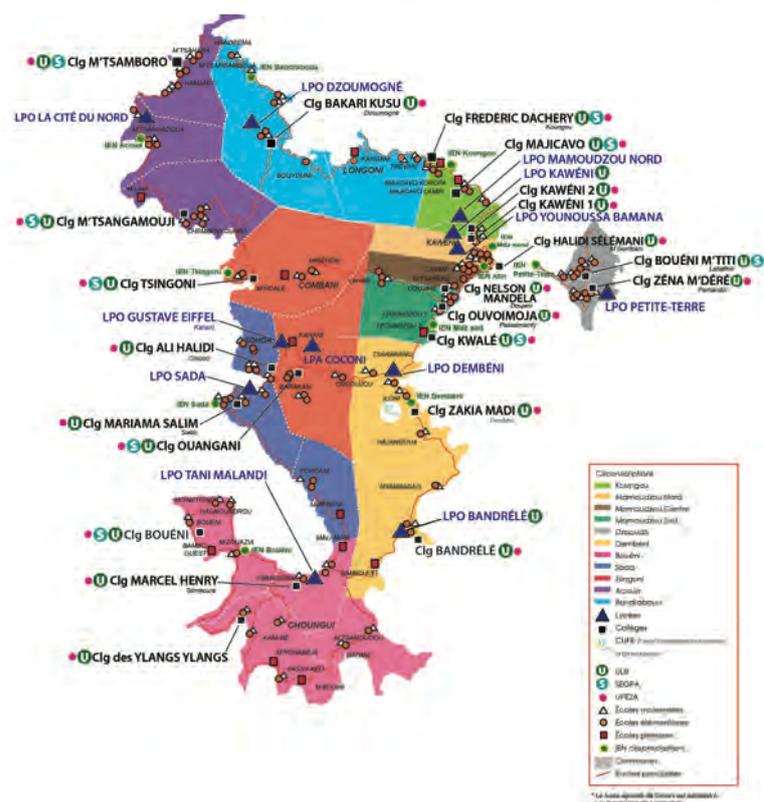
Chloé OFFRET-MELOT, CPE, collège de Kwalé

Emma REYNAUD, CPE, collège de Tsingoni

Erika TARDY, CPE, collège de Chiconi

Jean-Paul VARAO, CPE, collège de Kani-Kéli

CARTE DU SYSTÈME ÉDUCATIF



Fraternité

Liberté

Egalité



**RÉGION ACADÉMIQUE
MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*